



Communiqué de presse

Sylvie FERRER, députée des Hautes-Pyrénées

Thomas PORTES, député de la Seine-Saint-Denis

Andrée TAURINYA, députée de la Loire



Le 21 octobre 2023

Liberté pour Georges Ibrahim Abdallah

Aujourd'hui, Georges Ibrahim Abdallah entame sa 40e année d'incarcération. Nous condamnons fermement la tentative d'interdiction préfectorale de la marche annuelle organisée de longue date pour le soutenir à Lannemezan.

Militant anti-impérialiste libanais, il n'a jamais renié les idées d'émancipation qu'il a défendues tout au long de sa vie. Et c'est précisément pour cette raison qu'il est maintenu en détention au mépris flagrant de ses droits fondamentaux alors même que personne n'est en mesure de soutenir qu'il représente une menace pour la France.

En effet, il est libérable depuis plus de 20 ans et attend avec toute la patience du monde que justice lui soit rendue au centre pénitentiaire de Lannemezan. Sa nationalité complexifie les modalités de la libération conditionnelle. En tant que ressortissant libanais, il est soumis au régime juridique de la « libération-expulsion » en vertu de l'article 729-2 du code de procédure pénale. Par deux fois, le juge d'application des peines a confirmé sa demande de libération. Celle-ci n'a pas abouti en raison de l'inertie du ministère de l'Intérieur à prendre un arrêté d'expulsion vers le Liban pour parachever ce long processus. En effet, quand des États, parties civiles à cette procédure, échouent à faire échec à sa demande devant les tribunaux, ils exercent ensuite des pressions diplomatiques sur le ministère pour empêcher sa libération-expulsion, en violation flagrante du principe d'indépendance de l'autorité judiciaire.

Dans ce contexte, Georges Ibrahim Abdallah est soumis à un traitement inhumain et dégradant au sens de l'article 3 de la convention européenne des droits de l'Homme puisque cette inertie le conduit à purger une peine de prison à perpétuité sans possibilité d'élargissement.

À l'âge de 73 ans, il a initié sa dixième procédure de libération conditionnelle. Nous le soutiendrons à chacune des étapes de cet ultime recours. Nous formulons le vœu de le voir aboutir pour que ce symbole de dignité puisse retrouver sa famille et le Liban qui implorent son retour depuis tant d'années.